

DÉPARTEMENT  
de la HAUTE-SAVOIE

**COMMUNE  
DU  
BOUCHET-MONT-CHARVIN**

74230 LE BOUCHET-MONT-CHARVIN  
Tél 04 50 27 50 77  
Fax 04 50 27 54 10

e-mail : accueil@bouchet-mont-charvin.fr

**ARRETE DU MAIRE  
ARR\_572022**

**Le Maire du BOUCHET-MONT-CHARVIN,**

**Vu** le code de la Route et notamment son article R 411-8 ;

**Vu** le code de la voirie routière et notamment son article L 141-2 ;

**Vu** la demande en date du 13 novembre 2022, transmise par la SARL MBOME BTP de CHAMBERY, concernant des travaux sur des chambres de tirage France Telecom sous bitume à rehausser sur la route de Nant-Blanc que cette entreprise débutera le lundi 28 novembre 2022 ;

**Considérant** qu'il y a lieu, dans le cadre de ces travaux qui se dérouleront du 28 novembre au 8 décembre 2022 inclus, de réglementer la circulation et le stationnement de tous les véhicules qui circuleront sur la route de Nant-Blanc, depuis le début de cette voie jusqu'au numéro 149 de cette même voie, de manière à assurer la sécurité des personnes réalisant ces travaux et celle des usagers appelés à emprunter cette voie communale ;

**ARRETE:**

Article 1 : La circulation s'effectuera par alternance, assurée par des feux tricolores activés manuellement du lundi 28 novembre au jeudi 8 décembre 2022 inclus sur cette portion de voie communale ;

Article 2 : Le stationnement et le dépassement seront interdits à tous types de véhicules sur cette portion de voie communale ;

Article 3 : Les feux tricolores assurant une circulation alternée seront mis en place par la SARL MBOME BTP de CHAMBERY ;

Article 4 : La vitesse sera limitée à 30 km/heure à proximité de ce chantier ;

Article 5 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par affichage et copie sera faite à :

- Monsieur l'Adjudant, commandant la Brigade de Gendarmerie de Thônes ;
- Le Service Départemental d'incendie et de Secours ;
- L'entreprise MBOME BTP de CHAMBERY, en la personne de Monsieur Adrien MBOME.

Fait au Bouchet-Mont-Charvin,  
Le 21 novembre 2022,  
Le Maire,  
Franck PACCARD



Arrêté certifié exécutoire compte tenu :  
- de sa publication le 21/11/2022.  
Le Maire  
Franck PACCARD

